

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

1/ Projet de jardin du souvenir et columbarium au cimetière

Un devis établi par Patard Pinturier est présenté, afin de répondre à la demande du conseil Municipal de créer un jardin du souvenir et un columbarium à destination des personnes désireuses de se faire incinérer.

Le chiffrage se décompose en :

Columbarium 4 cases	3570.00
Banc en granit du Tarn	900.00
Jardin du souvenir avec une stèle flamme	3240.00
Une colonne carrée	920.00

La somme totale de 8630 € sera prise en charge par un généreux donateur.

2/ Organisation des festivités

14 juillet

Les artificiers ne pouvant assurer le feu d'artifice du 13 juillet, la municipalité cherche une solution avec les Ets Bellier qui fournissent habituellement le feu. La retraite aux flambeaux est maintenue, ainsi que le concours de boules et le goûter républicain qui sera animé par le groupe musical Taf Taf (coût 500 €).

L'association l'Avenir, nouvellement reconstituée, s'est proposée d'organiser des jeux gratuits pour les enfants en parallèle du concours de boules. Ils assureront une buvette payante, sous le préau extérieur.

Fleurissement

Le comité de fleurissement est réactivé. Quatre conseillers municipaux (Nicole, Donald, Claire et Michel) le composent épaulés par quelques mareauboisien·s volontaires. Deux équipes sillonneront le village à la recherche des maisons embellies. La remise des prix aura lieu en septembre.

Accueil des nouveaux arrivants

Comme l'an passé, un apéro-dinatoire sera offert aux nouvelles familles ayant intégré notre commune, le 17 septembre 2022.

Vide-greniers

L'Avenir organise un vide-greniers le dimanche 18 septembre.

Il s'agit également des journées du patrimoine, l'église sera ouverte à la visite et des artistes locaux ou voisins y installeront une exposition de verre soufflé, photographies d'art et toiles.

A cette occasion, le Conseil Municipal autorise la bibliothèque à vendre quelques livres, aux tarifs de : 0,50 € les livres pour enfant, 1 € les livres pour adulte et 2 € les beaux livres.



Les nouvelles générations se souviennent ...

Pensez à vos lectures de vacances !

La **Bibliothèque**, située à côté de l'école, est **ouverte à toutes et à tous** et

GRATUITE !

Retrouvez Evelyne et Nicole :

- Mercredi 8 juin de 15H30 à 18H30
- Samedi 18 juin de 10H00 à 12H00
- Mercredi 22 juin de 15H30 à 18H30
- Lundi 27 juin de 17H00 à 19H00

Vous pouvez aussi contacter par mail Evelyne et Nicole à mareaulire@gmail.com

Et même consulter la liste des livres disponibles sur le lien :

<http://new.malib.fr/mareau>.

Bonnes lectures !

3/ Tenue des bureaux de vote

Les tours de garde sont établis pour les dimanches 12 et 19 juin.

4/ Locations communales des prés

Pré situé Route de Vrigny:

Si aucun hangar déjà existant sur le territoire ne peut être acheté par la municipalité, la solution de construire un bâtiment dans une partie du terrain en cours de location est fortement envisagée. Le bail sera donc dénoncé, afin de réduire le terrain de la surface nécessaire à la construction du bâtiment technique et son utilisation.

Pré des mares :

La gérante du centre équestre a été prévenue des dégâts sur les arbres, impliquant les chevaux en pâture dans l'enclos.

Pré de la Ferrallerie :

Les massifs en béton laissés par la précédente locataire devront être retirés rapidement car ils présentent un danger réel pour d'éventuels pénétrants.

5/ Travaux de voirie : La Prée

La route de La Prée est refaite conjointement avec les communes de Chilleurs-Aux-Bois et Santeau, proratisé à la longueur de voies mitoyennes. Le devis établi par Laly s'élève à 31 080 € TTC. La part revenant à notre collectivité est de 5 767.43 € TTC.

Les crédits ouverts au budget étant suffisants, les travaux sont acceptés par l'assemblée et commandés par le biais de la commune de Chilleurs.

Affaires diverses :

- Taille de haies et installations de sensibilisation à la vitesse

La haie de pont de Vrigny a été taillée.

Le pont à Pataud a été nettoyé.

Le buisson du carrefour de la rue des écoles et de la rue du Bréau devra être réduit afin d'améliorer la visibilité.

La haie d'un particulier gêne à la sortie du chemin des mares. Malgré deux courriers, la personne n'habitant plus le village n'a pas élagué ses végétaux.

Un conseiller suggère de faire faire le travail par une entreprise et facturer le coût au contrevenant.

- **CIVOX**

Les communications à la population, les informations de la commune sont désormais disponibles via l'application CIVOX sur les téléphones portables des Mareauboisien.

Il suffit de télécharger l'application CIVOX (AppStore ou PlayStore), de sélectionner Mareau-aux-Bois et l'accès aux rubriques et aux articles qu'elles contiennent est immédiat.

